chaque piscine gerpiam possède sa propre personnalité

AMBARÈS (Gironde) - ARPAJON (Essonne) - AVALLON (Yonne) - BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine) - BOLLÈNE (Vaucluse) - CERANS-FOULLETOURTE (Sarthe) - CERNAY (Haut-Rhin) - CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe) - CHATILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or) - CLERMONT-DE-L'OISE (Oise) - COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre) - DRAVEIL (Essonne) - FUMEL (Lot-et-Garonne) - GRAND-COURONNE (Seine Maritime) - HARNES (Pas-de-Calais) - HAUBOURDIN (Nord) - HYÈRES (Var) - LA BASSÉE (Nord) - LA TRONCHE (Isère) - LONGJUMEAU (Essonne) MAZAMET (Tarn) - MONTBARD (Côte-d'Or) - MULHOUSE (Haut-Rhin) - NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir) - ORSAY (Essonne) - TALENCE (Gironde) - THANN (Haut-Rhin) - TOURNON (Ardèche) - VIC-EN-BIGORRE (Hautes-Pyrénées) - WASSELONNE (Bas-Rhin) - WAZIERS (Nord)

Chacune de ces municipalités a choisi GERPIAM pour une raison particulière...
...et GERPIAM les a toutes satisfaites !

C'est que la formule originale de construction des piscines en béton armé GERPIAM à accroissements multiples, leur confère une liberté architecturale très large. Elle permet aussi une adaptation très personnalisée de chaque réalisation au cadre et aux conditions particulières de l'environnement.

Sans compter les avantages techniques (rapidité de réalisation, possibilité d'extensions progressives suivant les besoins et les programmes de financement, allégement des moyens mis en œuvre) financiers et administratifs (les piscines GERPIAM sont agréées auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Les Systèmes de construction GERPIAM procurent ainsi à chaque réalisation :

■ Liberté totale d'expression architecturale ■ Possibilité d'extensions ultérieures progressives suivant besoins et moyens financiers ■ Rapidité de réalisation ■ Avantages financiers (étalement des programmes budgétaires) ■ Avantages administratifs **(les piscines GERPIAM sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.** Agréments n° 2828/34).

Photo Atelier A.E.C. Paris

pour tous renseignements

PISCINES GERPIAM

48, Bd Diderot - 75 - PARIS 12e
tél. : 345 30-64

Membre de la Chambre Syndicale des Industries de la Piscine

PISCINES

Publicité vantant les mérites de la Piscine Industrialisée à Accroissement Multiple du groupement GERPIAM, vers 1965-1970 (AN ; 19940528/1).

IVR32_20179905003NUCA
Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation